



Compte rendu de la réunion AHI Du 15/10/2020

Informations de la ministre et des administrations centrales

- ▶ Cette réunion s'inscrit dans la suite des annonces du Président de la République hier (couvre-feu de 21h à 6h) et du renforcement des mesures de précaution pour éviter la propagation du Covid 19.
- ▶ La Ministre a annoncé sa volonté de continuer à **développer des places et à anticiper le plan hiver**.
- ▶ **La non-verbalisation des SDF** pendant le couvre-feu est bien identifiée comme devant faire l'objet d'une coordination avec le Ministère de l'Intérieur.
- ▶ **La délivrance d'attestations d'autorisations de circulation pour les salariés du secteur amenés à se déplacer pendant les horaires de couvre-feu est identifiée comme essentielle et urgente**. La Ministre entend la demande des associations de **dérogations permanentes** à la fourniture des attestations de déplacements pour les salariés ou les bénévoles amenés à travailler ou faire du bénévolat de manière structurelle pendant le couvre-feu, à savoir les veilleurs de nuit par exemple, mais aussi ceux qui font les livraisons de repas pendant la nuit, les maraudeurs, et d'autres. Pour les bénévoles faisant des missions ponctuelles, l'attestation de déplacement restera la règle.
- ▶ La Ministre a bien entendu la demande des associations pendant la réunion de ce jour **de se réinterroger sur la date de la trêve, d'apporter une vigilance renforcée sur les expulsions**, et de **rappeler fortement le principe pas d'expulsion sèche posé par la circulaire du 2 juillet**.
- ▶ **Concernant les impayés de loyer**, elle se rapproche du député Nicolas Démoulin pour voir quelles premières préconisations il peut faire sur le sujet au vu de l'avancée de ses travaux à ce stade (rapport prévu fin décembre sur le sujet).
- ▶ **Concernant la coordination locale des distributions alimentaires à renforcer**, elle en prend bonne note et **appelle les associations à lui signaler les territoires sur lesquels les problèmes ont été les plus criants** de manière à pouvoir, en partenariat avec les préfets localement, trouver des solutions pour améliorer la situation.
- ▶ **La Ministre a pris bonne note de la nécessité de renforcer les accueils de jour et les accueils de nuit**.

- ▶ La DGCS a pris note des difficultés soulevées par la FAS concernant **le SI-SIAO** notamment pour accéder aux évaluations sociales des personnes. Le problème est en cours de résolution : un accès sera donné à l'ancien système en attendant le rétablissement du nouveau.
- ▶ La réunion avec le Premier Ministre et les associations prévue à la fin de la semaine en lien avec le 17 octobre, journée mondiale de refus de la misère, sera l'occasion d'annonces nouvelles.
- ▶ Rappel que le Président de la République a annoncé hier la remise en place de la prime exceptionnelle à destination des personnes au RSA ou touchant l'APL, sur le modèle de ce qui avait été fait l'été dernier.
- ▶ **Une nouvelle réunion**, tirant les conclusions pour notre secteur, des annonces du Premier Ministre venant préciser les annonces du Président de la République sur le couvre-feu et la situation sanitaire, **sera organisée par la Ministre ce vendredi soir ou samedi.**
- ▶ **Une autre réunion sera également organisée par la Ministre du Logement en fin de semaine prochaine, pour faire un premier état des lieux de la situation**, soit aux alentours des 22 ou 23 octobre.

Réaction des associations présentes

- ✓ **L'Uniojss est intervenue** pour remercier la Ministre de la mise en place de cette réunion rapide, et a indiqué rejoindre les priorités identifiées par la Ministre. Elle a cependant indiqué 2 points de préoccupations supplémentaires. Comme la FAS, elle a appelé à **revoir la date de mise en place de la trêve des expulsions locatives et de la mise à l'abri systématique**, prévue traditionnellement au 1^{er} novembre. Peut-être cette année la situation sanitaire nécessiterait-elle d'avancer cette date ? Elle a également appelé à **réétudier l'opportunité de la mise en place du fonds d'aide au paiement de la quittance de loyer**, porté par la FAP et la très grande majorité des associations, dans ce contexte où le couvre-feu va faire basculer de fait dans la précarité les personnes aux emplois instables qui avaient réussi à tenir jusque-là (personnes travaillant dans les cafés, dans l'événementiel, etc...).
Réponses de la Ministre : sur la trêve des expulsions locatives, pas de réponse à ce stade, mais l'aggravation de la situation sanitaire appelle en effet à réétudier la question. La Ministre reste ouverte sur le sujet à toutes les formules qui pourront éviter les expulsions, et s'apprête en tout état de cause à réaffirmer le message de la circulaire du 2 juillet à savoir, pas d'expulsion sèche sans solution de relogement.
 Sur le fonds d'aide au paiement de la quittance de loyers, la Ministre nous renvoie à la mission sur la prévention des impayés de loyers pilotée par le député Nicolas Démoulin qui doit rendre ses conclusions en décembre, mais est consciente que ce timing pourrait être un peu tardif. Elle se rapproche donc de lui pour avoir un premier retour sur ses premières préconisations. Elle indique que le gouvernement rencontre à ce stade un problème d'objectivation des besoins, les bailleurs sociaux et privés ne fournissant pas de données exploitables à ce stade permettant de tirer des conclusions claires sur l'augmentation des impayés de loyers.
- ✓ Le Samu Social de Paris est intervenu pour demander à ce que les SMS envoyés aux personnes les informant de la libération d'une place d'hébergement en soirée puissent valoir **attestation d'autorisation de déplacement**. Sa représentante a rappelé l'insuffisance de la capacité d'accueil actuelle des accueils de jour. Elle a insisté sur la baisse durable des ressources des publics en situation irrégulière et le besoin de trouver des solutions.

- ✓ La FAP a demandé si les bénéficiaires de l'APL seuls pourraient également bénéficier de la prime exceptionnelle annoncée.
La Ministre revient vers les associations pour nous donner la réponse.
La FAP a également demandé à apporter une vigilance particulière **sur l'accès aux douches et à l'eau**, ce que la Ministre s'est en effet engagée à faire, ainsi qu'aux distributions alimentaires et à la coordination des acteurs localement.
La Ministre a indiqué qu'une circulaire à destination des préfets sur ce point et d'autres était en cours de rédaction.
Les territoires de Marseille, Toulouse, Lyon, Lille ont déjà été cités comme devant faire l'objet d'une attention particulière en matière de coordination à renforcer pour les distributions d'aide alimentaire.
La FAP est revenue sur la nécessité **d'anticiper les impayés de loyers** qui sont en train de se constituer, en faisant référence aux appels reçus en la matière par les permanences de prévention des expulsions de la FAP.
La FAP est revenue sur le **fonds d'indemnisation aux propriétaires** qui doit être revu et a fait part de ses inquiétudes sur les expulsions qui repartent à la veille du 1^{er} novembre.
La FAP a rappelé la situation des **Foyers de Travailleurs Migrants, des campements et des bidonvilles** sur lesquels il faudra mettre des moyens dès le début.
- ✓ Le besoin de **renforcer les maraudes et accueils de jour** a été souligné par la très grande majorité des présents, ainsi que la **nécessité de ne pas verbaliser les SDF mais de les orienter** (FAP, Samu Social, FAS, CRF) et de **faciliter les déplacements des travailleurs du secteur** (Aurore, Emmaüs Solidarité) ainsi que de veiller à la **coordination des acteurs de l'aide alimentaire** (Aurore, FAP, FAS, CRF).
- ✓ La FAS a demandé la **remobilisation des équipes mobiles**, tandis que la CRF a appelé à donner une certaine **stabilité à leur mobilisation dans le moyen terme** au vu de l'évolution de la crise sanitaire en cours. La FAS a appelé à reprendre les réflexions sur **la trêve des expulsions**. Elle a demandé des solutions pour remédier aux problèmes rencontrés avec le **SI-SIAO**.
- ✓ Emmaüs Solidarité est intervenue pour demander à ne pas oublier dans la préparation des dispositifs **les haltes de nuit**, qui sont en effet bien identifiées par la Ministre. Des problèmes de **masques DIM** distribués par la DRIHL mais posant apparemment des soucis de fiabilité ont été soulevés. Dans l'attente d'un positionnement officiel de l'ARS sollicitée sur le sujet, la Ministre préconise de stocker ces masques et d'en suspendre la distribution.